REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-huit juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire
Étaient Présents :
Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE
Absents excusés : Etienne COUIGNOUX, Mélanie FLAMENT, Catherine NIRELLI
Procurations : Marie-Hélène CHAUQUET à Alain VERMOREL, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE à Anne-Marie AUBESSARD, Charlotte BOURG à Mélanie FLAMENT
Date de la convocation : 21 juin 2023
Secrétaire de séance : Marie-José GUIGNABEL

DELIBERATION N° 2023-03-08 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU

Adoption des rapports technique et financier présentés par La SAUR - Exercice 2022

M. Philippe BRUGERE, Maire, rappelle que chaque année, les membres du Conseil doivent prendre connaissance du rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service d'eau potable présenté par le concessionnaire SAUR. Ces derniers sont parvenus le 22 juin 2023 et ont été transmis à chaque élu en version dématérialisée.

M Ph BRUGERE précise que ce rapport annuel 2022, fait état de différents éléments. Le volume d'eau potable consommé en 2022 est en hausse, 119.187 m3, contre 114.000m3 en 2020 ou 125 835m3 en 2019. 0m3 d'eau importé, 7 nouveaux branchements, une conformité excellente pour les diverses analyses.
Le réseau a connu 12 fuites, mais le rendement reste supérieur à 82%, preuve que le réseau est en bon état. Les prochains travaux importants à l'avenue de la Gare permettront sans doute d'améliorer ce rendement.

M le Maire indique que le prix du mètre cube d'eau pour une facture de 120 m3 est de 2,31€TTC, et que toutes les analyses effectuées indiquent que l'eau est conforme aux normes de l'Agence Régionale de Santé.

De même, Ph BRUGERE porte à la connaissance de l'Assemblée, les divers travaux réalisés par la SAUR. Ces travaux sont réalisés à partir d'un compte de renouvellement abondé chaque année, financé par la SAUR, et qui serait restitué au budget communal au terme de la Délégation de Services Publics.

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20230629-2023-03-08-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Conformément à l'article 73 de la loi du 2 février 1995 dite Loi Barnier et au décret n° 95.635 du 6 mai 1995, ainsi que le compte-rendu financier de l'exercice 2022, conformément aux dispositions de la loi du 8 février 1995 dite loi Mazeaud, M le Maire propose d'adopter ce rapport annuel présenté par la SAUR.

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE

- **PREND ACTE du compte-rendu financier de l'exercice 2022 et des rapports annuels sur le fonctionnement du Service Public de l'Eau afférents à l'année 2022, ci-annexés, dressés par la SAUR**

Pour extrait conforme,
Le 28 juin 2023
Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Marie-José GUIGNABEL

Philippe BRUGERE

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20230629-2023-03-08-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023